
CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 18 avril 2016

Ordre du jour :

1. Installation des nouveaux membres du Conseil
2. Informations du Doyen
3. Adoption des procès-verbaux :
 - du Conseil du 01/02/2016
 - du Conseil électronique du 26/02/2016
4. Calendrier année universitaire 2016/2017
5. Règlements des examens 2016/2017 des licences et masters
6. Renouvellement DU et droits spécifiques 2016/2017
7. Formations IEJ et droits spécifiques 2016/2017
8. Prix Faculté de droit 2014/2015
9. Subvention association MédiaDroit
10. Point information SCD sur la politique documentaire de site
11. Divers

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

M. Christian MESTRE, Doyen de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Mme Léa CONSTANS, Responsable administrative, Mme Nathalie RZEPECKI, Chargée de mission Licence AES, Mme Sylvie LACAULE, représentant la directrice du SCD.

Membres élus :

Collège A

M. Raphaël ECKERT, Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD, M. Jean LAPOUSTERLE, Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE, M. Jean-Maternelle STAUB, M. Jean-Patrice STORCK

Collège B

M. Thomas BOULLU, Mme Fabienne GAZIN, M. Patrice HILT, Mme Delphine PORCHERON, M. Pierre SCHAEFFER, Mme Christel SIMLER, M. Bruno TRESCHER, M. Salim ZEIBAK

Collège des BIATSS

Mme Armelle DARBON, Mme Astrid HATT

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

Mme Capucine AKKOR, M. Alexandre HOURLIER, M. Ilyas KENADID

MédiaDroit :

Mme Anne-Charlotte GERHART, Mme Laura MONDEJAR, Mme Juliette SIGWALT, M. Adel SLIMANI, M. Darius RAFIEE DEMNEH, M. Guillaume SCHORP

UNI :

M. Alexandre WOLF-SAMALOUSSI, Mme Pia DARMON

Personnalités extérieures :

M. Cédric LUTZ-SORG, représentant M. Pascal CREHANGE, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, Maître Jean-Mathieu GROSCLAUDE, représentant Mme Isabelle KUHN-MAGRET, Présidente de la Chambre départementale des notaires du Bas-Rhin, M. Jean-Luc STOESSLE, Président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg, M. Jean-Pierre VOGEL-BRAUN, Vice-président représentant Mme Danièle MAZZEGA, Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg

Avaient donné procuration :

Membres élus :

Collège A

Mme Caroline KLEINER à Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE

Mme Estelle NAUDIN à M. Jean LAPOUSTERLE

M. Dominique RITLENG à Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD

Collège B

Mme Monica HUBELE à Mme Christel SIMLER

Collège des BIATSS

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

Mme Amélie CURPAIN à M. Ilyas KENADID

MédiaDroit :

UNI :

Personnalités extérieures :

M. Franck NAFFIEN représentant l'Ordre des experts comptables à Maître Jean-Mathieu GROSCLAUDE

Etaient excusés :

Membres de droit et invités :

Mme Frédérique BERROD, Directrice de la Fédération de Recherche, M. Nicolas NORD, Vice-doyen en charge des relations internationales

Membres élus :

Personnalités extérieures :

M. Olivier BITZ, Conseiller communautaire, représentant M. le président de l'Eurométropole

Etaient absents :

Membres élus :

Collège A :

Collège B :

Collège des Etudiants :

Personnalités extérieures :

Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, représentante du Conseil Régional d'Alsace, Mme Sonia KLEISS-STARK, CCI Strasbourg et Bas-Rhin,

Nombre de votants, présents ou représentés : 37

Le Doyen Christian MESTRE ouvre la séance à 10h10. Le Conseil se trouve dans une nouvelle composition suite aux élections générales du collège des usagers.

Il énonce les procurations, puis aborde l'ordre du jour.

1. Installation des nouveaux membres du Conseil

Le Doyen souhaite la bienvenue aux nouveaux élus étudiants, les remercie pour leur engagement dans la Faculté.

2. Informations du Doyen

- La cérémonie de remise des prix se tiendra le 10 mai à 17h30, sous le haut-patronage de Monsieur le Président Guido RAIMONDI, Président de la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Il remercie par avance l'ensemble des personnes qui participent à l'organisation de cette manifestation.
- Le 26 mai prochain aura lieu un Conseil de faculté extraordinaire qui portera un seul point à l'ordre du jour : élection du doyen. Les membres qui ne pourront pas être présents sont invités à prévoir des procurations.
- Sélection en masters : le ministère a proposé un projet de décret sur le diplôme de master qui liste les différentes mentions de masters 2 autorisées à pratiquer la sélection à l'entrée. Ce dernier a demandé aux établissements de faire remonter une liste limitative des masters. L'université a fait remonter une liste de 62 mentions. L'idée était de faire remonter l'ensemble des masters. Le ministère a arrêté une liste en supprimant des mentions, sans en donner les raisons. Pour la Faculté de droit, il y a peu d'incidence, les mentions ont été retenues à l'exception de deux (Droits de l'homme et Droit comparé) qui n'ont pas d'équivalent en M1 et pour lesquelles il sera possible d'étudier les dossiers des candidats. Le Doyen confirme que la Faculté continuera à sélectionner à l'entrée des masters 2, dans l'intérêt des étudiants, de la recherche et de l'insertion professionnelle.

3. Adoption des procès-verbaux de la séance du 1^{er} février 2016 et du conseil électronique du 26 février 2016

En l'absence de demande de modifications, le procès-verbal de la séance du 1^{er} février est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

En l'absence de remarques, le procès-verbal du conseil électronique du 26 février est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

4. Calendrier de l'année universitaire 2016/2017

Le calendrier de l'année universitaire 2016/2017 est calqué sur le calendrier de l'année en cours, avec quelques modifications. M. le Doyen invite Mme le professeur Catherine HAGUENAU-MOIZARD, Vice-doyen en charge des licences, à faire part des modifications.

Elle explique que les examens de la première session du deuxième semestre sont organisés sur deux semaines, la semaine des épreuves de 3 heures étant programmée avant les vacances de printemps. Cette répartition doit permettre d'organiser les sessions de rattrapages en juin dans l'objectif de libérer les étudiants en juillet, et de tenir les jurys et publier les résultats avant la fermeture de la Faculté.

Le Doyen ajoute que la semaine de rentrée sera concentrée sur deux jours, il n'envisageait pas de débiter l'année fin août.

Mme Capucine AKKOR constate qu'il n'y a pas de semaine de révision avant les épreuves de décembre ;

M. Ilyas KENADID fait la même remarque pour le second semestre.

Mme HATT répond que, pour planifier une semaine de révision avant les examens, il faut avancer les dates des inscriptions pédagogiques.

En l'absence d'autres remarques, le Doyen soumet le calendrier au vote.

Le calendrier de l'année universitaire 2016/2017 est approuvé à l'unanimité moins 4 abstentions.

5. Règlements des examens des licences et masters 2016/2017

Mme le professeur Catherine HAGUENAU-MOIZARD présente les modifications apportées aux règlements des licences Droit et AES placés sous le signe de la continuité. Font notamment l'objet d'une modification les communications des convocations individuelles sous forme de listes sur la plateforme MOODLE de l'ENT et non plus sur le site de la Faculté. De même, le contrôle de l'assiduité aux travaux dirigés ne sera plus suivi par les services administratifs, le calendrier ne permettant plus l'application des sanctions prévues par les règlements en cas d'absence non excusée.

M. le professeur Raphaël ECKERT, Vice-doyen en charge des masters, précise que le régime d'assiduité aux travaux dirigés qui s'appliquera aux règlements des licences s'appliquera également aux règlements des masters 1. La rédaction sera identique à la rédaction des règlements de licences.

Puis il fait part de la modification concernant le choix des épreuves pour les matières sans travaux dirigés. Pour se conformer à la réglementation de l'université, il n'est plus possible de laisser le choix des épreuves (écrit d'une heure ou oral) aux enseignants, le type et la durée des épreuves doivent être définis dans le règlement.

Mme le professeur Jocelyne LEBLOIS-HAPPE regrette de perdre la possibilité de pouvoir organiser un oral en master 1. C'est d'autant plus dommage qu'en licence il n'y a plus d'épreuves orales.

M. Quentin URBAN, Directeur de l'IEJ, appuie les propos de Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE sur l'aptitude des étudiants à s'exprimer à l'oral.

M. ECKERT répond que le nombre d'épreuves orales a été réduit cette année en masters 1 au vu de l'augmentation des effectifs et de la réduction de la durée des sessions d'examens.

M. Ilias KENADID pense qu'il est possible de ne pas préciser « oral ou écrit » dans les règlements de masters 1.

Il est décidé de conserver la rédaction de l'article 2.2 du règlement d'examen de 15/16, les élus étudiants étant prêts à défendre cette position dans les conseils centraux.

Mme Juliette SIGWALT interroge M. le Doyen sur la compensation en licence qui s'opère à l'issue de la deuxième session. Beaucoup d'étudiants souhaiteraient pouvoir bénéficier de la compensation à l'issue de la première session.

Le Doyen répond qu'il y a obligation d'organiser une session de rattrapage et que tous les étudiants ont droit au rattrapage. Le seul moyen de reconnaître ce droit est de pouvoir passer les épreuves lors des secondes sessions.

M. Darius RAFIEE DEMNEH propose de ne pas inscrire « défaillant » les étudiants absents à la deuxième session et de prendre en compte la note obtenue à la première session.

Le Doyen répond que cela n'est pas possible.

M. KENADID propose de prévoir un règlement qui permette la conservation de la meilleure note. Il ajoute que la logique de l'université est de réduire le nombre d'étudiants devant passer les épreuves des secondes sessions.

M. Quentin URBAN relève qu'en l'espace de 15 – 20 ans, le nombre d'étudiants admis a augmenté. Lorsqu'il accueille des étudiants à l'IEJ, il est assez surpris par les taux d'échec importants. Les correcteurs ont constaté une disparité des niveaux, allant en s'accroissant. Il pense que c'est lié aux conditions mécaniques de progression et de réussite (compensation). Les étudiants devraient se battre pour la qualité des enseignements et non sur les règles mécaniques d'obtention des diplômes.

Le Doyen clôt le débat sur les règlements d'examens et les propose au vote.

Les règlements sont approuvés. Les résultats des votes sont reportés sur le tableau ci-après.

Liste des règlements d'examens 2016-17 soumis à l'approbation du Conseil de Faculté du 18 avril 2016

FORMATION					NB VOTANTS :			
Niveau	Mention	Spécialité	Parcours	N° règlement	POUR	CONTRE	ABST	
LICENCE PROFESSIONNELLE		Métiers du notariat		01	37	0	0	
		Chargé de clientèle particuliers	FI apprentissage	02	37	0	0	
			FC	03	37	0	0	
MASTER		Master 1 AES		04	37	0	0	
		Master 1 Droit		05	37	0	0	
		Double maîtrise Droits Français-Anglais		06	37	0	0	
		Master 1 Islamologie		07	37	0	0	
	Administration économique et sociale (AES)		Gestion et droit des énergies et du développement durable (GEDD)		08	37	0	0
			Gestion et droit de l'économie numérique	Commerce électronique (CE)	09	37	0	0
				Droit de l'économie numérique (DEN)	09	37	0	0
			Achat international		11	37	0	0
	Droit privé		Droit privé fondamental		12	37	0	0
			Droit de la famille interne, international et comparé		13	37	0	0
			Droit international privé		14	37	0	0
	Droit public		Marchés et travaux publics		15	37	0	0
			Droit international public	Droits économiques	16	37	0	0
				Droits fondamentaux	16	37	0	0
			Droit public général		17	37	0	0
	Droit public et droit privé		Dimensions historiques du droit européen		18	37	0	0
			Droit du contentieux		19	37	0	0
			Droit notarial et immobilier	Droit notarial	20	37	0	0
				Droit immobilier	20	37	0	0
			Droit de l'environnement et des risques		21	37	0	0
			Droit pénal et sciences criminelles	Droit pénal appliqué	22	37	0	0
	Droit pénal fondamental et comparé	22		37	0	0		
	Droit des affaires	Droit bancaire et financier	Droit bancaire	23	37	0	0	
			financiers	23	37	0	0	
			Conseiller patrimonial d'agence	24	37	0	0	
		Juriste et conseil d'entreprise		25	37	0	0	
		Droit et gestion de patrimoine		26	37	0	0	
		Droit du multimédia et des systèmes d'information	Présentiel	27	37	0	0	
	EAD		27	37	0	0		
			Juriste conformité/Compliance officier		28	37	0	0
	Droit de l'Union européenne		Droit et politique de l'Union européenne	Droit de l'Union européenne	29	37	0	0
				Droit des produits de santé	30	37	0	0
			Droit international et européen des affaires		31	37	0	0
			Droit pénal de l'Union européenne		32	37	0	0
	Droits européens		Droit comparé		33	37	0	0
			Droit comparé	EUCOR	34	37	0	0
	Droit social		Droit social interne, européen et international		35	37	0	0
	Droits de l'homme		Protection des droits de l'homme en Europe		36	37	0	0
Droit des minorités			36	37	0	0		
Droit des ONG, de l'humanitaire et des droits de l'homme			36	37	0	0		
Islamologie, Droit et Gestion		Finance islamique		37	37	0	0	
		Islamologie : religion, droit et société		38	37	0	0	
		Capacité en Droit		39	37	0	0	
DIPLÔME D'UNIVERSITE		DUPN		40	37	0	0	
		Droits européens		41	37	0	0	
		Droit, société et pluralité des religions		42	37	0	0	
LICENCE	Droit	Licence Droit		101	25	12	0	
		Licence Droit régime salarié		102	25	12	0	
	AES	Licence AES		103	25	12	0	

6. Renouvellements des DU et droits spécifiques 2016/2017

Le Doyen rappelle que les diplômés universitaires doivent répondre aux règles d'autofinancement. Puis il liste les diplômés d'université et les propose au vote.

Diplôme d'université « Clinique Droits de l'homme de Strasbourg » : les étudiants inscrits à ce diplôme participent à la session d'été de l'Institut International des Droits de l'Homme – Fondation René Cassin à un tarif préférentiel.

Le montant des droits spécifiques s'élève à 350,00 €.

Le diplôme d'université « Clinique Droits de l'homme de Strasbourg » est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

Diplôme de Juriste Conseil d'entreprise : ce diplôme est proposé au renouvellement à l'identique, les boursiers sont exonérés. Le Doyen ajoute que le montant des droits spécifiques n'a jamais été un problème, les étudiants en difficulté peuvent faire une demande d'exonération.

Le Diplôme de Juriste Conseil d'entreprise est approuvé à l'unanimité.

Le diplôme d'université « Droit, société et pluralité des religions » est proposé au renouvellement à l'identique. Le Ministère de l'Intérieur finance ce diplôme.

Le diplôme d'université « Droit, société et pluralité des religions » est approuvé à l'unanimité.

Les diplômes d'universités :

- Terminologie juridique – droits spécifiques 150,00 €
 - Droits européens – droits spécifiques 100,00 €
 - Pollutions et nuisances – droits spécifiques 150,00 €
 - Investigation financière et analyse financière criminelle (CEIFAC) – pas de droits spécifiques
- sont approuvés à l'unanimité

7. Formations IEJ et droits spécifiques 2016/2017

Le Doyen passe la parole à M. Quentin URBAN, Directeur de l'IEJ qui présente les trois préparations qu'offre l'IEJ :

- La préparation classique avec des droits spécifiques de 300,00 €, renouvellement sans modification
- La préparation intensive avec des droits spécifiques de 600,00€, renouvellement sans modification
- La préparation « Carrières judiciaires » qui faisait l'objet d'un partenariat avec l'IPAG jusqu'en juin 2015.

Pour la préparation « Carrières judiciaires », compte tenu de l'importance des séminaires et cours organisés dans le cadre de cette formation, les droits spécifiques s'élèvent à 600,00 €. L'introduction de séances de coaching, d'épreuves de mise en situation, d'entretiens individuels avec un psychologue légitiment l'ajustement de tarif proposé.

M. le professeur Jean LAPOUSTERLE interroge M. URBAN sur les modalités de sélection.

M. URBAN répond que les critères de sélection sont fondés sur l'objectif de réussite de l'étudiant. La sélection s'opère sur un dossier constitué d'une dissertation, d'une lettre de motivation et sur un

entretien oral sauf pour les meilleurs étudiants. Le directeur de l'IEJ, assisté d'un avocat ou d'un juge, sélectionne les candidats.

La classe Carrières Judiciaires n'étant pas réservée exclusivement à la préparation au concours d'entrée à l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM), M. Jean-Luc STOESSLE ne comprend pas sur quelle base s'effectue la sélection des étudiants pour des concours de niveau différent.

M. URBAN répond que le taux de réussite au concours d'entrée à l'ENM varie de 2 à 6. Il est donc obligé d'élargir le panel, la plupart des étudiants se préparant à l'ENM passent le concours de greffier.

La réponse satisfait M. STOESSLE qui ajoute cependant que la grande majorité des assistants de justice ont suivi des formations privées, les formations de l'IEJ ne leur paraissant pas suffisantes. Il ajoute, en réponse à l'interrogation de Mme LEBLOIS-HAPPE, que les enseignements et les corrections devraient être assurés par des magistrats ayant été membre du jury du concours d'entrée à l'ENM.

Aucune autre remarque n'étant formulée sur les formations et les droits spécifiques de l'IEJ, le Doyen propose de passer au vote.

Les formations et droits spécifiques de l'IEJ sont approuvés à l'unanimité.

8. Prix Faculté de droit année universitaire 2014/2015

Chaque année, les étudiants les plus méritants de la Faculté sont récompensés par des prix financés par des entreprises et organismes extérieurs à l'Université et par la Faculté de Droit

Au total, des prix d'une valeur globale de près de 20 000,00 € seront attribués mardi 10 mai 2016.

La Faculté quant à elle décerne des prix à hauteur de 2 000,00 € sur lesquels le Conseil doit se prononcer.

Pour la première fois, la Faculté va attribuer un prix spécial au major des trois années de la licence en droit et de la licence AES.

Les prix attribués par la Faculté sont approuvés à l'unanimité.

9. Subvention association MédiaDroit

L'association MEDIADROIT sollicite une aide financière d'un montant de 600,00 € pour l'organisation du concours de conseil juridique.

« L'association MEDIADROIT organise la 5^{ème} année édition du concours de conseil juridique. Ce concours participe à la volonté de l'association de rapprocher les étudiants de la faculté de droit du monde professionnel en proposant aux étudiants de se glisser dans la peau d'un conseil.

Le concours se déroule en trois phases, deux tours de sélections ainsi que la finale.

Le budget prévisionnel du concours s'élève à 4 600,00 €. Le projet est subventionné par l'Unistra (FSDIE), le CROUS, les notaires, la société ERNST & YOUNG, le barreau de Strasbourg, ».

Le Conseil de Faculté approuve à l'unanimité l'octroi d'une aide financière d'un montant de 600,00 € à l'association MEDIADROIT pour l'organisation du concours de conseil juridique.

10. Point information Service commun de documentation sur la politique documentaire de site

Mme LACAULE remercie M. le Doyen d'avoir mis ce point à l'ordre du jour relatif au contrat de site.

« Le contrat de site 2013/2017 comporte un volet documentaire : le schéma directeur de la documentation universitaire en Alsace. Dans ce cadre une réflexion est engagée sur la mise en place d'une politique documentaire commune à l'Unistra, à l'UHA, à l'INSA et à la BNU, qui se traduira notamment par la rédaction d'une charte documentaire de site.

Il est souhaitable qu'avec les bibliothécaires, les enseignants-chercheurs soient associés à cette réflexion pour déterminer les principales orientations de ce chantier et en évoquer les perspectives d'évolution future dans les domaines intéressant leur faculté.

Un questionnaire leur est destiné qui permettra l'identification des besoins documentaires, le recueil des attentes particulières, l'inventaire des nouveaux services à proposer.

Le groupe de travail en charge de mener à bien ce chantier compte sur le retour par les enseignants-chercheurs de ce questionnaire renseigné pour finaliser l'élaboration de la charte documentaire de site. »

Le questionnaire étant uniquement adressé à la Faculté, le Doyen s'engage à le transmettre aux laboratoires de recherche.

11. Divers

M. Ilyas KENADID informe les membres du conseil que la CFVU se prononcera sur la période de césure. Les candidatures débutant début mai, il souhaite que la Faculté relaye l'information auprès des étudiants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h05.

Le Doyen,


Christian MESTRE